



**SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU CAPITAL DE 107 163,14 EUROS
SIEGE SOCIAL : 38 AVENUE DES FRERES MONTGOLFIER – 69680 CHASSIEU**

523 877 215 RCS LYON

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2015

SOMMAIRE

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	3
2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2015	4
3. COMPTES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS EN NORMES IFRS AU 30 JUIN 2015	9
4. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS RESUMES CLOS LE 30 JUIN 2015 ETABLIS EN NORMES IFRS TELLES QU'ADOPTÉES DANS L'UNION EUROPEENNE	33

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.1. Responsable du rapport financier semestriel

Monsieur Fabrice PLASSON, Président du directoire d'Amoéba.

1.2 Attestation de la personne responsable

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'AMF)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Amoéba et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice».

Chassieu, le 25 septembre 2015

Monsieur Fabrice PLASSON, Président du directoire d'Amoéba.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

1. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2015

1.1. Faits marquants du 1er semestre 2015

2.1.1. Signature de deux lettres d'intention

En mars 2015, Amoéba (la « **Société** ») a signé une lettre d'intention avec la société canadienne Produits Chimiques Magnus Limitée (« **Magnus** ») pour la conclusion d'un accord définitif qui porterait sur la distribution du produit de la Société en exclusivité par le groupe Magnus au Canada sous réserve de la délivrance préalable d'une autorisation de commercialisation par l'Agence canadienne de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour le territoire canadien. L'autorisation de mise sur le marché canadien pourrait intervenir fin 2017.

En avril 2015, la Société a, par ailleurs, signé une lettre d'intention avec la société américaine Earthwise pour la conclusion d'un contrat définitif de distribution aux termes duquel, sous réserve d'obtenir préalablement les autorisations réglementaires requises auprès des autorités américaines compétentes, Earthwise bénéficierait d'un droit co-exclusif de distribution sur 5 états des Etats-Unis d'Amérique des produits de la Société pour les tours aéroréfrigérantes (hors centrales nucléaires). L'autorisation de mise sur le marché américain pourrait intervenir fin 2016.

2.1.2. Obtention d'une autorisation pour réaliser des tests et essais sur les produits à des fins de recherche et développement au Pays-Bas.

En février 2015, la Société a obtenu auprès de la CTGB une autorisation R&D aux Pays-Bas lui permettant de procéder à de nouveaux tests techniques sur ce territoire jusqu'en Octobre 2017

2.1.3. Renouvellement de l'autorisation pour réaliser des tests et essais sur les produits à des fins de recherche et développement en France.

En février 2015, l'autorisation pour réaliser des tests et essais sur les produits à des fins de recherche et développement en France qui avait été délivrée par le ministère français du développement durable en décembre 2012 a été renouvelée pour une durée d'un an jusqu'en février 2016. Cela a permis à la Société de tester son biocide dans de nouvelles conditions industrielles en France.

2.1.4. Transfert du siège social

Le 12 mars 2015, le Conseil de surveillance a décidé de transférer le siège social de la Société, initialement sis 60, avenue Rockefeller, 69008 Lyon, au 38, avenue des frères Montgolfier, 69680 Chassieu. Cette décision a été ratifiée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 7 avril 2015. Ces nouveaux locaux représentent une superficie total de 2 748 m² environ, dont 1 500 m² environ accueilleront les futures lignes de production du produit de la Société.

2.1.5. Imputation du report à nouveau débiteur sur le compte « primes d'émission » et modification du nominal des actions

Lors de sa réunion du 7 avril 2015, l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 a constaté que :

- le compte « report à nouveau » débiteur s'élevait à (1.171.251) euros après affectation des pertes dudit exercice et décidé, en conséquence, d'imputer cette sommes sur le compte « primes d'émission » qui a ainsi été ramené de 4.598.728 euros à 3.427.477 euros.

- la division de la valeur nominale des actions de la Société par 50 (et de la multiplication corrélative du nombre d'actions composant le capital social par 50). Le capital social de la Société s'élève à 75.317 euros divisé en 3.765.850 actions de 0,02 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, dont 1.465.350 actions ordinaires « O », 1.113.900 actions de préférence « P » et 1.186.600 actions de préférence « P1 ».

2.2.1. Activité

✓ Recherche et développement

De nouveaux tests du biocide biologique de la Société ont été réalisés à l'échelle industrielle de manière satisfaisante dans les locaux des sociétés AJINOMOTO, SANOFI, DALKIA et ST Microelectronics confirmant ainsi l'efficacité de notre biocide biologique dans de nouveaux environnements industriels. Par ailleurs, les tests en cours de réalisation chez ArcelorMittal et Haagen Dazs depuis, respectivement, 16 mois et 28 mois, permettent de valider l'efficacité du produit sur le long terme.

✓ Etude de faisabilité pour la mise en place d'une première ligne de production

Amoéba a poursuivi ses efforts de recherche et développement en vue de permettre une production industrielle en continu de son produit. En particulier, la Société a poursuivi ses travaux de conception pour la mise en place de sa première ligne de production qui serait opérationnelle au premier semestre 2016.

✓ Déploiement d'un réseau de distribution en vue d'une commercialisation future

Dans la perspective d'une commercialisation future de son biocide qui demeure sous réserve de l'obtention préalable des autorisations de mise sur le marché et notifications requises sur les territoires considérés¹, la Société a recruté en Février 2015 un « *business developer* » pour l'Europe chargé d'identifier les possibilités de développement commercial sur ce territoire. De même, conformément aux termes d'un contrat de 6 mois conclu en Juin 2015, la Société a confié à la Société Arcane Evolution le développement de son activité commerciale future sur le continent Nord Américain.

Comme indiqué au paragraphe 2.1.1 ci-dessus, la Société Amoéba a, par ailleurs, conclu deux lettres d'intention avec, respectivement, les sociétés Magnus et Earthwise en vue de la commercialisation future de son produit au Canada et dans 5 états américains.

2.2.2. Résultats

Le résultat opérationnel du Groupe au 30 juin 2015 s'établit à -1 432 K€ et est conforme aux anticipations du Groupe. Les dépenses de Recherche et Développement nettes de subventions sont stables par rapport au premier semestre 2014 (192 K€ versus 229 K€).

¹ En France, la commercialisation du biocide développé par la Société n'est possible que sous réserve de l'obtention préalable d'une autorisation de mise sur le marché qui sera délivrée par le Ministère chargé de l'environnement. En Europe, la solution pourra être commercialisée dans les pays de l'Union européenne dans lesquels l'autorisation définitive française aura été notifiée et sous réserve que les pays concernés ne s'y opposent (voir section 6.9.1 du document de base de la Société enregistré auprès de l'AMF le 16 juin 2015 sous le numéro I.15-053). Au Canada, l'autorisation de mise sur le marché pour ce territoire devra être délivrée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) voir section 6.9.3 du document de base) et, aux Etats-Unis, par l'Agence de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency ou EPA) pour ce territoire voir section 6.9.2 du document de base).

Le chiffre d'affaires s'élève à 80 K€ au 30 juin 2015 contre 111 K€ au 30 juin 2014. Il est principalement constitué de la quote part semestrielle de la redevance Aquaprox pour 60 K€ au 30 juin 2015 contre 100 K€ au 30 juin 2014, Le montant restant à reconnaître au 30 juin 2015 s'élève à 540 K€.

Dans la perspective de la commercialisation du produit de la Société une fois les autorisations de mise sur le marché délivrées, un nouveau poste « Marketing et ventes » a été créé. Au 30 juin 2015, les dépenses de « Marketing et ventes » se sont élevées à 185 K€,

L'accroissement des frais généraux et administratifs de 916 K€, reflétant le dimensionnement du Groupe pour aborder la phase d'industrialisation et de commercialisation du fait :

- du renforcement depuis fin 2014 des fonctions « Support » impliquant l'embauche d'une directrice financière et une directrice des achats ;
- de l'étude préparatoire pour la mise en ligne de production ;
- de l'étude préparatoire pour la mise en place de lignes de production. Ces frais ne répondaient pas aux critères d'actif pour 320 K€. Ces coûts sont non récurrents ; et
- du déménagement dans les nouveaux locaux industriels et du siège social pour 70 K€.

Le résultat financier comprend principalement la charge d'intérêts liés aux emprunts bancaires (40 K€), compensés par des produits financiers sur placements de trésorerie (3 K€).

Le résultat semestriel net s'établit à – 1 469 K€ est conforme aux anticipations de la Société.

2.2.3. Trésorerie

La trésorerie de la Société au 30 juin 2015 s'élève à 581 K€ contre 2 618 K€ au 31 Décembre 2014. La progression de la trésorerie s'explique par :

- Des flux de trésorerie d'exploitation de -899 K€ ;
- Des investissements de 714 K€ ;
- Des dépenses engagées au 30 juin 2015 liées à l'introduction en bourse de la Société pour -260 K€ imputables sur la future prime d'émission ;
- Du remboursement de 157 K€ au titre d'avances remboursables et d'emprunts bancaires.

1.2. Evolution et perspectives

Suite au succès de son introduction en bourse sur le marché Euronext à Paris en juillet 2015 (voir section 2.4 ci-dessous), la Société prévoit de poursuivre le déploiement d'un premier réseau de distribution sur les territoires Européens et Américains dans l'attente de l'obtention des autorisations de mise sur le marché requises de son produit sur ces territoires.

La première ligne de production de la Société comprenant l'installation des équipements nécessaires, en cours de commande auprès des différents fabricants, serait opérationnelle au cours du 1^{er} semestre 2016.

Le 8 Juillet 2015, l'ECHA (European Chemical Agency) a publié son programme de travail pour l'année 2016 et confirmé que la substance Willaertia Magna, nécessaire à la production du biocide biologique de la Société, serait à l'ordre du jour de groupes de travail en 2016 conformément aux prévisions de la Société en vue de l'obtention de son Autorisation de Mise sur le Marché

1.3. Evènements survenus depuis la clôture du semestre

2.4.1. Introduction en bourse sur le marché d'Euronext à Paris

Afin de pouvoir financer ses différents projets de recherche et développement, la Société s'est introduite en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) le 10 juillet 2015 dans le cadre d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques et d'un placement global, en France et dans certains pays (à l'exclusion des Etats-Unis) principalement destiné aux investisseurs institutionnels.

Au regard de la forte demande constatée, le directoire de la Société réuni le 22 juin 2015 a, avec l'accord du conseil de surveillance de la Société réuni le même jour, décidé l'utilisation de la faculté d'extension du montant de l'augmentation de capital qui lui avait été consentie par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 7 avril 2015. Au total, le nombre total d'actions nouvelles émises par la Société le 9 juillet 2015, après le règlement-livraison des actions, est égal à 1.592.307 actions ordinaires nouvelles, au prix de 8,30 euros l'une, soit 0,02 euro de valeur nominale et 8,28 euros de prime d'émission, correspondant à une augmentation de capital d'un montant total égal à 13.216.148,10 euros (prime d'émission incluse).

A l'issue de cette opération, le capital social de la Société est égal à 107.163,14 euros divisé en 5.358.158 actions d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune.

2.4.2. Contrat de liquidité

En juillet 2015, consécutivement à son introduction en bourse, la Société a signé un contrat de liquidité avec la société PORTZAMPARC Société de Bourse ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société a donné mandat à PORTZAMPARC pour intervenir pour son compte sur le marché Euronext en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions de la Société. Pour permettre à PORTZAMPARC Société de Bourse de réaliser les interventions prévues par ce contrat, la Société a mis à disposition en faveur de PORTZAMPARC Société de Bourse une somme 200.000 euros afin que cette dernière prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société. Ce contrat, effectif depuis le 16 juillet 2015, est d'une durée d'un an renouvelable.

2.4.3. Participation au salon AWT

Amoéba a participé au salon de l'AWT (Association des traiteurs d'eau américain - USA) en vue de présenter sa technologie aux acteurs du secteur.

2.4.4. Signature du contrat commercial avec Magnus

Consécutivement à la lettre d'intention conclue en mars 2015, Amoéba a conclu le 18 septembre 2015 un contrat définitif de distribution avec la Société Magnus Chemicals Ltd. Ce contrat porte sur la distribution exclusive des produits de la Société sur l'ensemble du territoire canadien, pendant 5 ans sous réserve et à compter de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché auprès de l'Agence canadienne de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

2.4.5. Nomination au Conseil de Surveillance de Mme Marie-Christine Gros Favrot

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa séance du 3 septembre 2015, a nommé Mme Marie-Christine Gros Favrot en qualité de membre indépendant dudit conseil, en remplacement de la société SIPAREX PROXIMITE INNOVATION, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2.5 Facteurs de risques et transactions entre parties liées

2.5.1 Facteurs de risques

Les risques relatifs à la Société sont précisés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base la Société enregistré par l'AMF le 16 juin 2015 sous le numéro I.15-053.

2.5.2 Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont de même nature que celles présentées au chapitre 19 « Opérations avec des apparentés » du Document de base enregistré par l'AMF le 16 juin 2015 sous le numéro I.15-053. Sur les six premiers mois de 2015, il n'existe pas d'opération significative conclue avec un dirigeant ou un membre du directoire ou du conseil de Surveillance.

2. COMPTES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS EN NORMES IFRS AU 30 JUIN 2015

2.1. Etat de la situation financière

AMOÉBA Etat de situation financière	Notes	30/06/2015 €	31/12/2014 €
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	3	2 589 636	2 214 670
Immobilisations corporelles	4	456 692	185 604
Autres actifs financiers non courants	5	61 653	11 467
Total actifs non courants		3 107 981	2 411 741
Stocks	6	60 461	63 991
Clients et comptes rattachés	7.1	20 281	73
Autres créances	7.2	531 896	457 197
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	581 189	2 618 141
Total actifs courants		1 193 827	3 139 402
Total Actif		4 301 809	5 551 143
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	10	75 317	75 317
Primes d'émission et d'apport	10	3 037 874	4 469 615
Réserve de conversion	10	(1 160)	(603)
Réserves - part du groupe	10	(562 087)	(770 675)
Résultat - part du groupe	10	(1 468 844)	(974 637)
Capitaux propres, part du Groupe		1 081 101	2 799 017
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Total des capitaux propres		1 081 101	2 799 017
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	13	13 616	15 124
Dettes financières non courantes	12	1 193 369	1 388 058
Passifs non courants		1 206 985	1 403 182
Passifs courants			
Dettes financières courantes	12	496 327	424 458
Provisions	14	6 600	6 600
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15.1	692 329	176 505
Dettes fiscales et sociales	15.2	255 153	113 649
Autres créditeurs et dettes diverses	15.3	563 315	627 733
Passifs courants		2 013 724	1 348 944
Total Passif		4 301 809	5 551 143

2.2. Compte de résultat

AMOEB Etat du résultat global	Notes	30/06/2015 €	30/06/2014 €
Chiffre d'affaires	15	79 919	110 893
Frais de recherche et développement			
Frais de recherche et développement	17.1	(344 937)	(411 135)
Subvention	17.1	153 180	182 075
Marketing et ventes	17.2	(185 821)	-
Frais généraux et administratifs	17.3	(1 134 204)	(217 995)
Résultat opérationnel		(1 431 864)	(336 163)
Charges financières	18	(39 760)	(26 046)
Produits financiers	18	3 448	561
Gains et pertes de change	18	(668)	-
Résultat avant impôts		(1 468 844)	(361 647)
Produit d'impôt	19	-	-
Résultat net		(1 468 844)	(361 647)
<i>Part du Groupe</i>		<i>(1 468 844)</i>	<i>(361 647)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
Résultat par action	Notes	30/06/2015	30/06/2014
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		3 765 850	66 964
Résultat de base par action (€/action)	20	(0,39)	(6,00)
Résultat dilué par action (€/action)	20	(0,39)	(6,00)

2.3. Etat du Résultat Global

AMOEB - IFRS Etat du Résultat Global	Notes	30/06/2015 €	30/06/2014 €
Bénéfice de l'exercice		(1 468 844)	(361 647)
Ecarts actuariels (non recyclable)		6 076	(135)
Ecarts de conversion de consolidation		(557)	-
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)		5 519	(135)
Résultat Global		(1 463 325)	(361 782)
<i>Part du Groupe</i>		<i>(1 463 325)</i>	<i>(361 782)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		<i>-</i>	<i>-</i>

2.4. Variation des capitaux propres

AMOÉBA Variation des capitaux propres consolidés	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecart de conversion	Ecart actuariels	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
	€	€	€	€	€	€	€	€	€
Au 31 décembre 2013	52 278	52 278	1 321 044	(938 117)	-	(1 216)	433 989	-	433 989
Résultat net 30 juin 2014	-	-	-	(361 647)	-	-	(361 647)	-	(361 647)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(135)	(135)	-	(135)
Résultat global	-	-	-	(361 647)	-	(135)	(361 782)	-	(361 782)
Emission d'actions	21 424	21 424	2 977 936	-	-	-	2 999 360	-	2 999 360
Palements en actions	-	-	-	2 291	-	-	2 291	-	2 291
Au 30 juin 2014	73 702	73 702	4 298 980	(1 297 473)	-	(1 351)	3 073 858	-	3 073 858
Au 31 décembre 2014	75 317	75 317	4 469 615	(1 739 319)	(603)	(5 993)	2 799 017	-	2 799 017
Résultat net 30 juin 2015	-	-	-	(1 468 844)	-	-	(1 468 844)	-	(1 468 844)
Division de la valeur nominal par 50 et multiplication par 50 du nombre d'actions	3 690 533	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'augmentation de capital / Juillet 2015	-	-	(260 490)	-	-	-	(260 490)	-	(260 490)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(557)	6 076	5 519	-	5 519
Réaffectation du report à nouveau	-	-	(1 171 251)	1 171 251	-	-	-	-	-
Résultat global	3 690 533	-	(1 431 741)	(297 593)	(557)	6 076	(1 723 815)	-	(1 723 815)
Palements en actions	-	-	-	5 899	-	-	5 899	-	5 899
Au 30 juin 2015	3 765 850	75 317	3 037 874	(2 031 012)	(1 160)	83	1 081 101	-	1 081 101

2.5. Tableau des flux de trésorerie

AMOÉBA - IFRS Tableau des flux de trésorerie	Notes	30/06/2015 €	30/06/2014 €
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles			
Résultat net des activités poursuivies		(1 468 844)	(361 647)
Résultat net des activités abandonnées			
Résultat net		(1 468 844)	(361 647)
(-) Elimination des amortissement des immobilisations incorporelles	3	(6 700)	(27)
(-) Elimination des amortissement des immobilisation corporelles	4	(61 191)	(45 179)
(-) Dotations provisions	12	(4 567)	(1 624)
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	10	(5 899)	(2 291)
(-) Intérêts financiers bruts versés	11.1	(5 958)	(7 004)
(-)Autres	11.2	15 453	50 869
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		(1 399 982)	(356 391)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement		(501 253)	106 647
Flux de trésorerie générés par l'exploitation		(898 729)	(463 038)
Flux de trésorerie générés par l'investissement			
Capitalisation des frais de développement	3	(380 046)	(519 550)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	3	(1 620)	(9 600)
Acquisition d'immobilisations corporelles	4	(282 280)	(8 600)
Autres flux d'investissements	5	(50 186)	203
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(714 132)	(537 547)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital + prime d'émission net de frais	9	(260 490)	2 999 360
Emission de BSA	9	-	-
Encaissement d'avances et de subventions conditionnées	12.2		300 000
Emission d'emprunts	12.1	-	300 000
Intérêts financiers bruts capitalisés	12.1	(5 958)	(7 004)
Remboursements d'emprunts, d'avances conditionnées et locations financements	12.2	(157 086)	(84 883)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(423 534)	3 507 473
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		(2 036 394)	2 506 889
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture (y compris concours bancaires courants)		2 618 141	460 930
Incidences des variations des cours de devises		(557)	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)		581 189	2 967 819
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		(2 036 395)	2 506 889

2.6. Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR	30/06/2015	30/06/2014
Autres actifs non courants		
Stocks (net des dépréciations de stocks)	(3 530)	(41 566)
Clients et comptes rattachés (nets des dépréciations de créances clients)	20 208	6 116
Autres créances	74 699	238 519
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(515 824)	(154 203)
Dettes fiscales et sociales	(141 504)	(2 323)
Autres créiteurs et dettes diverses	64 698	60 104
Total des variations	(501 253)	106 647

2.7. Notes aux comptes consolidés semestriels résumés

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les états financiers résumés du groupe AMOEBA établis selon les normes IFRS pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015 ont été arrêtés par le Directoire le 23 septembre 2015 et examinés par le Conseil de Surveillance le 23 septembre 2015.

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés semestriels résumés établis selon le référentiel IFRS au 30 juin 2015.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en 2010, la Société AMOEBA (Société anonyme de droit français) a pour activité le développement et la fabrication, en vue d'une commercialisation future, de produits biologiques de rupture et de services pour gérer le traitement des bactéries et amibes dans l'eau. La Société est dans l'attente de l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché de son produit (voir section 6.9.1 du document de base de la Société enregistré auprès de l'AMF le 16 juin 2015 sous le numéro I.15-053).

Adresse du siège social :

38, avenue des frères Montgolfier, 69680 Chassieu

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 523 877 215 RCS Lyon

La Société AMOEBA et sa filiale est ci-après dénommée la « Société » ou le « Groupe ».

La Société est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, compartiment C depuis le 10 juillet 2015. La Société détient une seule filiale aux Etats-Unis, Amoéba US Corporation, dont le siège social est situé 2711 Centerville Road – Wilmington – County of New Castle, Etats-Unis.

1.2 Evènements marquants du 1^{er} semestre 2015

1.2.1. Signature de deux lettres d'intention

En mars 2015, Amoéba (la « Société ») a signé une lettre d'intention avec la société canadienne Produits Chimiques Magnus Limitée (« Magnus ») pour la conclusion d'un accord définitif qui porterait sur la distribution du produit de la Société en exclusivité par le groupe Magnus au Canada sous réserve de la délivrance préalable d'une autorisation de commercialisation par l'Agence canadienne de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour le territoire canadien. L'autorisation de mise sur le marché canadien pourrait intervenir fin 2017.

En avril 2015, la Société a, par ailleurs, signé une lettre d'intention avec la société américaine Earthwise pour la conclusion d'un contrat définitif de distribution aux termes duquel, sous réserve d'obtenir préalablement les autorisations réglementaires requises auprès des autorités américaines compétentes, Earthwise bénéficierait d'un droit co-exclusif de distribution sur 5 états des Etats-Unis d'Amérique des produits de la Société pour les tours aéroréfrigérantes (hors centrales nucléaires). L'autorisation de mise sur le marché américain pourrait intervenir fin 2016.

1.2.2. Obtention d'une autorisation pour réaliser des tests et essais sur les produits à des fins de recherche et développement au Pays-Bas.

En février 2015, la Société a obtenu auprès de la CTGB une autorisation R&D aux Pays-Bas lui permettant de procéder à de nouveaux tests techniques sur ce territoire jusqu'en Octobre 2017

1.2.3. Renouvellement de l'autorisation pour réaliser des tests et essais sur les produits à des fins de recherche et développement en France.

En février 2015, l'autorisation pour réaliser des tests et essais sur les produits à des fins de recherche et développement en France qui avait été délivrée par le ministère français du développement durable en décembre 2012 a été renouvelée pour une durée d'un an jusqu'en février 2016. Cela a permis à la Société de tester son biocide dans de nouvelles conditions industrielles en France.

1.2.4. Transfert du siège social

Le 12 mars 2015, le Conseil de surveillance a décidé de transférer le siège social de la Société, initialement sis 60, avenue Rockefeller, 69008 Lyon, au 38, avenue des frères Montgolfier, 69680 Chassieu. Cette décision a été ratifiée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 7 avril 2015. Ces nouveaux locaux représentent une superficie total de 2 748 m² environ, dont 1 500 m² environ accueilleront les futures lignes de production du produit de la Société.

1.2.5. Imputation du report à nouveau débiteur sur le compte « primes d'émission » et modification du nominal des actions

Lors de sa réunion du 7 avril 2015, l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 a constaté que :

- le compte « report à nouveau » débiteur s'élevait à (1.171.251) euros après affectation des pertes dudit exercice et décidé, en conséquence, d'imputer cette sommes sur le compte « primes d'émission » qui a ainsi été ramené de 4.598.728 euros à 3.427.477 euros.
- la division de la valeur nominale des actions de la Société par 50 (et de la multiplication corrélative du nombre d'actions composant le capital social par 50) le capital social de la Société s'élève à 75.317 euros divisé en 3.765.850 actions de 0,02 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, dont 1.465.350 actions ordinaires « O », 1.113.900 actions de préférence « P » et 1.186.600 actions de préférence « P1 ».

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

1.3.1. Introduction en bourse sur le marché d'Euronext à Paris

Afin de pouvoir financer ses différents projets de recherche et développement, la Société s'est introduite en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) le 10 juillet 2015 dans le cadre d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques et d'un placement global, en France et dans certains pays (à l'exclusion des Etats-Unis) principalement destiné aux investisseurs institutionnels.

Au regard de la forte demande constatée, le directoire de la Société réuni le 22 juin 2015 a, avec l'accord du conseil de surveillance de la Société réuni le même jour, décidé l'utilisation de la faculté

d'extension du montant de l'augmentation de capital qui lui avait été consentie par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 7 avril 2015. Au total, le nombre total d'actions nouvelles émises par la Société le 9 juillet 2015, après le règlement-livraison des actions, est égal à 1.592.307 actions ordinaires nouvelles, au prix de 8,30 euros l'une, soit 0,02 euro de valeur nominale et 8,28 euros de prime d'émission, correspondant à une augmentation de capital d'un montant total égal à 13.216.148,10 euros (prime d'émission incluse).

A l'issue de cette opération, le capital social de la Société est égal à 107.163,14 euros divisé en 5.358.158 actions d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune.

1.3.2. Contrat de liquidité

En juillet 2015, consécutivement à son introduction en bourse, la Société a signé un contrat de liquidité avec la société PORTZAMPARC Société de Bourse ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société a donné mandat à PORTZAMPARC pour intervenir pour son compte sur le marché Euronext en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions de la Société. Pour permettre à PORTZAMPARC Société de Bourse de réaliser les interventions prévues par ce contrat, la Société a mis à disposition en faveur de PORTZAMPARC Société de Bourse une somme 200.000 euros afin que cette dernière prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société. Ce contrat, effectif depuis le 16 juillet 2015, est d'une durée d'un an renouvelable.

1.3.3. Participation au salon AWT

Amoéba a participé au salon de l'AWT (Association des traiteurs d'eau américain - USA) en vue de présenter sa technologie aux acteurs du secteur.

1.3.4. Signature du contrat commercial avec Magnus

Consécutivement à la lettre d'intention conclue en mars 2015, Amoéba a conclu le 18 septembre 2015 un contrat définitif de distribution avec la Société Magnus Chemicals Ltd. Ce contrat porte sur la distribution exclusive des produits de la Société sur l'ensemble du territoire canadien, pendant 5 ans sous réserve et à compter de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché auprès de l'Agence canadienne de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

1.3.5. Nomination au Conseil de Surveillance de Mme Marie-Christine Gros Favrot

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa séance du 3 septembre 2015, a nommé Mme Marie-Christine Gros Favrot en qualité de membre indépendant dudit conseil, en remplacement de la société SIPAREX PROXIMITE INNOVATION, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire.

2.1 Principe d'établissement des comptes

La Société a établi ses comptes, arrêtés par le directoire le 23 septembre 2015, conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'établissement des états financiers, et présentés avec en comparatif, l'exercice 2014 établi selon le même référentiel.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), comprend les normes comptables internationales (IAS – International Accounting Standards et IFRS – International Financial Reporting Standards), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (IFRIC - International Financial Interpretations Committee).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

Principe de préparation des états financiers

Les états financiers semestriels, présentés de manière résumée, ont été préparés conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 (« Information financière intermédiaire »), telle qu'adoptée par l'Union Européenne, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

L'activité du Groupe n'est pas sujette à la saisonnalité.

Les états financiers semestriels ne comportent pas toutes les informations et annexes telles que présentées dans les états financiers annuels. De ce fait, il convient d'en effectuer la lecture conjointement avec les états financiers de la Société établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2014 sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après. Les comptes 2014 ont fait l'objet d'une approbation par assemblée générale dans le cadre de son introduction en bourse. (voir document de base enregistré par l'AMF le 16 juin 2015 sous le numéro I.15-053)

Les comptes de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil de surveillance compte tenu de l'augmentation de capital ayant eu lieu le 10 juillet 2015, suite à l'introduction en bourse de la Société pour un montant de 13,1 millions d'euros.

Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1er janvier 2015 :

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2015

La Société a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes à compter de l'ouverture de l'exercice 2015 :

- IFRIC 21 – Droits et taxes
- Cycle d'améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2011-2013 :

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne sont non applicables ou n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes de la Société.

Normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne mais non encore obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015

La Société a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'IA'B et l'Union Européenne, avant la date de clôture (ou non encore adoptées par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible), et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Il s'agit principalement des normes d'amélioration – cycle 2010-2012. Ces normes, amendements et interprétations, compte tenu de l'analyse en cours, ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les capitaux propres consolidés.

Par ailleurs, la Société ne s'attend pas à ce que les normes, amendements, et interprétations publiés par l'IASB, et d'application obligatoire en 2015, mais non encore approuvés au niveau européen (et dont l'application anticipée n'est pas possible au niveau européen) aient un impact significatif sur les comptes des prochains exercices.

2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de

passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes semestriels, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers clos le 31 décembre 2014.

2.3 Changement de méthode comptable

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, AMOEBA n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au cours du 1er semestre 2015.

Note 3 : Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en euros)	Frais de développement	Autres	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2014	2 207 359	12 585	2 219 944
Capitalisation de frais de développement	380 046		380 046
Acquisition		1 620	1 620
Etat de la situation financière au 30 juin 2015	2 587 405	14 205	2 601 610

AMORTISSEMENTS			
Etat de la situation financière au 31 décembre 2014		5 274	5 274
Augmentation		9 910	9 910
Diminution		-3 210	-3 210
Etat de la situation financière au 30 juin 2015		11 974	11 974

VALEURS NETTES COMPTABLES			
Au 31 décembre 2014	2 207 359	7 311	2 214 670
Au 30 juin 2015	2 587 405	2 231	2 589 636

Le projet dont les coûts de développement ont été activés concerne le développement du biocide de 2011 à 2015. L'application des indices de pertes de valeurs n'ont pas mis en évidence de dépréciations au 30 juin 2015. L'ensemble des frais de développements activés sont en immobilisations en cours. Aucun projet n'a été mis en service au 30 juin 2015

Note 4 : Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en euros)	Installations techniques	Installation & Agencements	Matériel informatique	Immobilisations corporelles en cours	Total	dont location financement
Etat de la situation financière au 31 décembre 2014	116 632	317 929	29 646	-	464 206	304 850
Acquisition	37 406	104 276	83 591	107 007	332 280	50 000
Cession	-	5 003	-	-	- 5 003	-
Transfert	-	-	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 30 juin 2015	154 038	417 202	113 237	107 007	791 483	354 850

AMORTISSEMENTS						
Etat de la situation financière au 31 décembre 2014	65 612	203 136	9 855	-	278 603	199 287
Augmentation	13 600	41 910	5 681	-	61 191	38 244
Diminution	-	5 002	-	-	- 5 002	-
Etat de la situation financière au 30 juin 2015	79 212	240 044	15 536	-	334 791	237 531

VALEURS NETTES COMPTABLES						
Au 31 décembre 2014	51 020	114 793	19 791	-	185 604	105 563
Au 30 juin 2015	74 826	177 158	97 701	107 007	456 692	117 319

Les augmentations d'immobilisations corporelles concernent principalement les investissements des lignes de production du biocide.

Il n'y a pas eu de constatation d'indice de pertes de valeur en application des principes définis dans les notes des annexes des états financiers annuels au 31 décembre 2014.

Note 5 : Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux. La hausse à hauteur de 50 K€ s'explique par le dépôt de garantie lié aux nouveaux locaux de Chassieu.

Note 6 : Stocks

STOCKS (Montants en euros)	30/06/2015	31/12/2014
Matières premières	60 461	63 991

Le stock est composé de matières premières et consommables entrant dans le processus de production du biocide.

Note 7 : Clients et autres Créances

7.1 Clients

Le montant des créances s'élève à 20 281 euros au 30 juin 2015 et ne présente pas de risque de non recouvrement à ce jour. Ces créances sont échues à moins d'un an.

7.2 Autres créances

AUTRES CREANCES (Montants en euros)	30/06/2015	31/12/2014
Créance fiscale / Crédit d'impôt recherche	131 427	328 590
Taxe sur la valeur ajoutée	278 262	45 598
Fournisseurs débiteurs	9 342	19 833
Subventions à recevoir	9 080	-
Charges constatées d'avance	95 914	44 350
Autres	7 871	18 826
Total autres créances	531 896	457 197

Les autres actifs courants ont une échéance inférieure à un an.

Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et correspondent pour l'essentiel à des charges de locations.

Note 8 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en euros)	30/06/2015	31/12/2014
Comptes bancaires	581 189	1 111 692
Dépôts à terme	-	1 506 449
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	581 189	2 618 141

Les dépôts à terme sont disponibles immédiatement. Les variations des trésoreries sont présentées dans le tableau de trésorerie.

Note 9 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante au 31 décembre 2014 et au 30 juin 2015 :

(Montants en euros)	30/06/2015		Valeur - état de situation financière selon IAS 39			Instruments non financiers
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Actifs financiers non courants	61 653	61 653	-	61 653	-	-
Clients et comptes rattachés	20 281	20 281	-	20 281	-	-
Autres créances	531 896	531 896	-	531 896	-	-
Actifs financiers courants	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	581 189	581 189	581 189	-	-	-
Total actifs	1 195 019	1 195 019	581 189	613 830	-	-
Dettes financières courantes	496 327	496 327	-	-	496 327	-
Dérivé passif	-	-	-	-	-	-
Dettes financières non courantes	1 193 369	1 193 369	-	-	1 193 369	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	692 329	692 329	-	-	692 329	-
Autre créditeurs et dettes diverses	563 315	563 315	-	-	563 315	-
Total passifs	2 945 339	2 945 339	-	-	2 945 339	-

(Montants en euros)	31/12/2014		Valeur - état de situation financière selon IAS 39			Instruments non financiers
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Actifs financiers non courants	11 467	11 467	-	11 467	-	-
Clients et comptes rattachés	73	73	-	73	-	-
Autres créances	457 197	457 197	-	457 197	-	-
Actifs financiers courants	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 618 141	2 618 141	2 618 141	0	-	-
Total actifs	3 086 878	3 086 878	2 618 141	468 737	-	-
Dettes financières courantes	424 458	424 458	-	-	424 458	-
Dérivé passif	-	-	-	-	-	-
Dettes financières non courantes	1 388 058	1 388 058	-	-	1 388 058	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	176 505	176 505	-	-	176 505	-
Autre créditeurs et dettes diverses	627 733	627 733	-	-	627 733	-
Total passifs	2 616 753	2 616 753	-	-	2 616 753	-

(Montants en euros)	Impacts compte de résultat au 30 juin 2015		Impacts compte de résultat au 30 juin 2014	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Actifs				
Actifs en juste valeur par résultat				
Prêts et créances				
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Passifs				
Dettes à la juste valeur par le compte de résultat				
Passifs évalués au coût amorti		39 760		26 046

Note 10 : Capital

Capital émis

Le capital social est fixé à la somme de 75 317 €. Il est divisé en 3 765 850 actions d'un montant nominal de 0,02 € (cf note 1.2.5 pour plus de détails).

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), et Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

L'assemblée générale du 7 avril 2015 a décidé d'affecter le montant total du report à nouveau à hauteur de 1 171 251 euros en moins de la prime d'émission, portant ainsi la prime d'émission à 3 427 477 euros.

Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours du 1^{er} semestre 2015.

Note 11 : Bons de souscriptions d'actions et bons de souscriptions d'actions de parts de créateurs d'entreprise

Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Aucune évolution n'est à constater au cours du premier semestre 2015 par rapport aux comptes IFRS annuels clos au 31 décembre 2014.

BSA « Ratchet »

Aucune évolution n'est à constater au cours du premier semestre 2015 par rapport aux comptes IFRS annuels clos au 31 décembre 2014.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »)

Aucune évolution n'est à constater au cours du premier semestre 2015 par rapport aux comptes IFRS annuels clos au 31 décembre 2014.

Modalités d'évaluation des BSA et BSPCE

La juste valeur des options a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black & Scholes. Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des options sont précisées ci-après :

- le prix de l'action retenu est égal au prix de souscription des investisseurs ou par référence à des valorisations internes ;
- le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments;
- la volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de Sociétés cotées du secteur des biotechnologies, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option.

Détail de la charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au 30 juin 2014 et au 30 juin 2015

Type	Date d'Octroi	Au 30 juin 2014					Au 30 juin 2015				
		Nombre d'options en circulation	Coût IFRS 2 du plan	Charge cumulée à l'ouverture	Charge au 30 juin 2014	Charge cumulée au 30/06/2014	Nombre d'options en circulation	Coût IFRS 2 du plan	Charge cumulée à l'ouverture	Charge au 30 juin 2015	Charge cumulée au 30/06/2015
BSA 2011	24 mars 2011	0	57 700 €	57 700 €	0 €	57 700 €	0	57 700 €	57 700 €	0 €	57 700 €
BSA BONS-2014	3 novembre 2014	150	3 587 €	0 €	0 €	0 €	150	3 587 €	512 €	1 003 €	1 515 €
Total - BSA		150	61 287	57 700	0	57 700	150	61 287	58 212	1 003	59 215

Type	Date d'Octroi	Au 30 juin 2014					Au 30 juin 2015				
		Nombre d'options en circulation	Coût IFRS 2 du plan	Charge cumulée à l'ouverture	Charge au 30 juin 2014	Charge cumulée au 30/06/2014	Nombre d'options en circulation	Coût IFRS 2 du plan	Charge cumulée à l'ouverture	Charge au 30 juin 2015	Charge cumulée au 30/06/2015
BSPCE 2011-1	24 mars 2011	1 580	27 112 €	24 822 €	2 291 €	27 112 €	1 580	27 112 €	27 112 €	0 €	27 112 €
BSPCE 2011-2-AMM	24 mars 2011	3 000	34 349 €	0 €	0 €	0 €	3 000	34 349 €	0 €	0 €	0 €
BSPCE 2011-2-BP2013	24 mars 2011	2 250	35 714 €	0 €	0 €	0 €	2 250	35 714 €	0 €	0 €	0 €
BSPCE 2011-2-BP2014	24 mars 2011	2 250	38 609 €	0 €	0 €	0 €	2 250	38 609 €	0 €	0 €	0 €
BSPCE 2012-1	25 juillet 2012	4 950	123 672 €	123 672 €	0 €	123 672 €	4 950	123 672 €	123 672 €	0 €	123 672 €
BSPCE FOND-2014	4 juin 2014	4 000	162 296 €	0 €	0 €	0 €	4 000	162 296 €	162 296 €	0 €	162 296 €
BSPCE BONS-2014	3 novembre 2014	600	23 350 €	0 €	0 €	0 €	600	23 350 €	8 336 €	4 896 €	13 233 €
Total - BSPCE		18 630	445 102	148 494	2 291	150 784	18 630	445 102	321 417	4 896	326 313

Note 12 : Emprunts et dettes financières

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montant en euros)	30/06/2015		31/12/2014	
Avance remboursable	398 806		501 425	
Dette sur location financements	125 590		123 916	
Dettes auprès des établissements de crédit	605 583		687 212	
Autres dettes financières	63 390		75 505	
Dettes financières non courantes	1 193 369		1 388 058	
Avance remboursable	246 888		179 816	
Dettes sur locations financements	67 896		50 283	
Dettes auprès des établissements de crédit	169 453		175 759	
Autres dettes financières	12 090		18 600	
Dettes financières courantes	496 327		424 458	
Total dettes financières	1 689 696		1 812 516	

Ventilation des dettes financières par échéance

Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit au cours des exercices présentés :

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montant en euros)	30/06/2015			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes financières - location financement	193 486	67 896	125 590	-
Avances remboursables	645 694	246 888	398 806	-
Autres dettes financières	75 480	12 090	63 390	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	775 036	169 453	385 583	220 000
Total dettes financières	1 689 696	496 327	973 369	220 000

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montant en euros)	31/12/2014			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes financières - location financement	174 199	50 283	123 916	-
Avances remboursables	681 241	179 816	501 425	-
Autres dettes financières	94 105	18 600	75 505	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	862 971	175 759	423 212	264 000
Total dettes financières	1 812 516	424 458	1 124 058	264 000

12.1 Dettes auprès d'établissements de crédit et location financement

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montant en euros)	Etablissements de crédit	Location financement
Au 31 décembre 2014	862 971	174 198
(+) Encaissement	-	49 038
(-) Remboursement	-87 813	-29 751
(+/-) Autres mouvements	-124	-
Au 30 juin 2015	775 035	193 486

12.2 Avances remboursables et subventions

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des avances remboursables et subventions :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES SUBVENTIONS (Montant en euros)	Oseo Mise en production	Oseo Rhône Alpes	BpiFrance prêt à taux zéro	Fondation scientifique	Coface	TOTAL
Au 31 décembre 2014	85 312	234 796	244 962	25 961	90 210	681 241
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(21 000)	(30 000)	-	-	-	(51 000)
Charges financières	1 883	5 344	5 757	350	2 120	15 453
Au 30 juin 2015	66 195	210 140	250 718	26 311	92 330	645 694

Ventilation des avances remboursables et des subventions par date d'échéance

	Oseo Mise en production	Oseo Rhône Alpes	BpiFrance prêt à taux zéro	Fondation scientifique	Coface	TOTAL
Au 31 décembre 2014	85 312	234 796	244 962	25 961	90 210	681 241
Part à moins d'un an	36 683	49 892	-	25 961	90 210	179 816
Part d'un an à 5 ans	46 629	184 904	244 962	-	-	501 425
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2015	66 195	210 140	250 718	26 311	92 330	645 694
Part à moins d'un an	47 390	68 935	11 922	26 311	92 330	246 888
Part d'un an à 5 ans	18 805	141 205	238 796	-	-	398 806
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-

La Société n'a pas obtenu de nouvelle avance remboursable au cours du 1er semestre 2015 ni reçu de versements complémentaires au titre des avances existantes.

12.3 Autres dettes financières

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montant en euros)	Autres
Au 31 décembre 2014	94 105
(+) Encaissement	-
(-) Remboursement	-19 000
(+/-) Autres mouvements	376
Au 30 juin 2015	75 480

Note 13 : Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective l'industrie pharmaceutique. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	30/06/2015	31/12/2014
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65 ans	Départ volontaire à 65/67 ans
Conventions collectives	Industrie pharmaceutique	Industrie pharmaceutique
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	2,06%	1,66%
Table de mortalité	INSEE 2014	INSEE 2013
Taux de revalorisation des salaires	2%	2%
Taux de turn-over	Turn-over moyen	Faible
Taux de charges sociales	Non cadres : 43% Cadres : 45%	53%

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en euros)	Indemnités de départ en retraite
Au 31 décembre 2014	15 124
Coûts des services passés	4 455
Coûts financiers	113
Ecarts actuariels	-6 076
Au 30 juin 2015	13 616

Note 14 : Provisions

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

Au 31 décembre 2014, une provision d'un montant de 6 600€, avait été comptabilisée au titre d'un litige avec un fournisseur. Elle est toujours présente au 30 juin 2015.

Note 15 : Fournisseurs et autres passifs courants

15.1. Fournisseurs et comptes rattachés

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	30/06/2015	31/12/2014
Dettes fournisseurs	574 459	59 163
Factures non parvenues	117 870	117 342
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	692 329	176 505

Sur les fournisseurs et comptes rattachés, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'échéance supérieure à 1 an au 30 juin 2015.

15.2 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en euros)	30/06/2015	31/12/2014
Personnel et comptes rattachés	120 383	35 827
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114 519	68 699
Autres impôts, taxes et versements assimilés	20 251	9 124
Total dettes fiscales et sociales	255 153	113 649

15.3. Autres passifs courants

AUTRES PASSIFS COURANTS (Montants en euros)	30/06/2015	31/12/2014
Clients créditeurs	19 980	-
Autres passifs divers	3 335	4 980
Comptes courants d'associés	-	1 000
Produits constatés d'avance	540 000	621 753
Total autres passifs courants	563 315	627 733

Les produits constatés d'avance en correspondent principalement, en 2015 et 2014, au contrat Aquaprox pour 540 K€.

Note 16 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires (Montant en euros)	30/06/2015	30/06/2014
Ventes de prestations de services	79 919	110 893
Total Chiffre d'affaires	79 919	110 893

La redevance issue du contrat Aquaprox a été reconnue en chiffre d'affaires à hauteur de 60K€ au 30 juin 2015.

Les autres ventes liées à des prestations de services concernent des prestations liées à l'activité de recherche du Groupe et reste non significative à ce jour.

Note 17 Détails des charges et produits par fonction

17.1 Recherche et Développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en euros)	30/06/2015	30/06/2014
Charges de personnel	161 757	321 239
Paie fondée sur des actions	1 632	2 291
Sous-traitance, études et recherches	122 429	145 333
Achats stockés	139 850	200 041
Fournitures	20 277	25 965
Rémunérations Interm. Honoraires	163 364	61 722
Déplacements, Missions et Réceptions	10 959	26 303
Locations	43 894	51 870
Redevance Brevets	-	30 052
Amortissement des immobilisations	50 881	43 922
Publicité	2 081	-
Capitalisation des frais de R&D	(380 046)	(519 550)
Autres impôts et taxes	-	630
Entretien et réparations	2 354	6 975
Frais postaux	-	2 675
Transports	5 092	13 714
Divers	413	941
Transferts de charges	-	(2 988)
Frais de Recherche et Développement	344 937	411 134
Crédit d'impôt recherche	(131 427)	(147 209)
Subventions	(21 753)	(34 866)
Subventions	(153 180)	(182 075)
Total net	191 757	229 060

Les dépenses de recherche et développement sont relatives principalement aux travaux sur le développement du biocide. Amoéba SA fait réaliser ses études au travers de son réseau de sous-

traitants. La rémunération de ces contrats constitue l'essentiel de ses charges d'exploitation en matière de recherche. L'essentiel des dépenses sont éligibles au Crédit d'Impôt Recherche.

17.2 Marketing et ventes

MARKETING ET VENTE (Montants en euros)	30/06/2015
Charges de personnel	113 949
Locations	5 520
Déplacements, Missions et Réceptions	52 497
Publicité, Relations extérieures	11 356
Sous-traitance, études et recherches	2 500
Marketing et vente	185 821

Cette fonction a été créée en 2015.

17.3 Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en euros)	30/06/2015	30/06/2014
Charges de personnel	403 918	128 902
Honoraires liés à la réflexion sur la mise en place d'une usine de production	320 695	-
Rémunérations Interm. Honoraires	88 099	50 991
Locations	74 078	11 409
Déplacements, Missions et Réceptions	56 107	19 402
Frais de déménagements	70 000	0
Fournitures	21 546	2 574
Publicité, Relations extérieures	20 765	-
Entretien et réparation	19 718	955
Amortissement des immobilisations	17 009	1 286
Primes d'assurance	11 352	6 022
Transports	11 122	-
Frais postaux et télécommunications	10 648	1 457
Divers	10 087	808
Paiement fondés sur des actions	4 267	-
Autres impôts et taxes	4 063	119
Redevances	3 376	-
Services bancaires et assimilés	931	14 004
Transferts de charges	(13 576)	(2 500)
Frais Généraux et Administratifs	1 134 205	235 428
Subventions		(17 433)
Total net	1 134 205	217 995

Les frais liés à l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société ont été comptabilisés en diminution de la prime d'émission. Les frais liés à l'opération d'introduction en bourse ont été comptabilisés en charge principalement. Pour certains frais, la répartition par nature a été réalisée sur la base de l'appréciation du management.

Note 18 : Effectifs

Les effectifs sont passés de 15 personnes au 31 décembre 2014 à 17 personnes au 30 juin 2015.

Note 19 : Produits et charges financiers, nets

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en euros)	30/06/2015	30/06/2014
Charges d'intérêts	(39 760)	(26 046)
Produits financiers	3 448	561
(Pertes) et gains de change	(668)	0
Total produits et charges financiers	(36 980)	(25 485)

Les charges financières sont constituées essentiellement des intérêts des emprunts et de l'effet de la désactualisation des avances remboursables.

Note 20 : Impôts sur les bénéfices

Sur la base des mêmes règles que celles du 31 décembre 2015, aucun impôt différé actif n'est comptabilisé dans les comptes de la Société au-delà des impôts différés passifs.

Le montant des déficits reportables au 31 décembre 2014 s'élevait à 1 774 K€ pour la France.

Note 21 : Résultat par action**Résultat de base**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BCE et obligations convertibles) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT DE BASE PAR ACTION (Montants en euros)	30/06/2015	30/06/2014
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	3 765 850	60 252
Résultat net de l'exercice	(1 468 844)	(361 647)
Résultat de base par action (€/action)	(0,39)	(6,00)
Résultat dilué par action (€/action)	(0,39)	(6,00)

Note 22 : Parties liées

Les transactions avec les sociétés liées se sont poursuivies sur les mêmes bases qu'en 2014 sans évolution significative (cf. note 22 des états financiers clos au 31 décembre 2014).

Note 23 : Information sectorielle

Le Groupe opère sur un seul segment : le développement de produits biologiques de rupture et des services pour gérer le traitement du risque bactérien et amibien dans l'eau.

Sur les exercices présentés, les actifs et la perte opérationnelle sont localisés en France, la filiale américaine étant récemment créée et ne disposant pas d'activité.

Ainsi, la performance de la Société est analysée actuellement au niveau du Groupe.

Note 24 : Engagements hors bilan

Les autres engagements hors bilan existants au 30 juin 2015 n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2014.

Note 25 : Autres engagements

Le volume de commande en cours au titre de l'équipement industriel de la Société représente environ 500 K€.

Amoéba
Information
financière
semestrielle
Période du
1^{er} janvier 2015
au 30 juin 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Amoéba, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le Rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous précisons que la société Amoéba établissant pour la première fois des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2015, les informations relatives à la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014 présentées à titre comparatif n'ont pas fait l'objet d'un examen limité.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Amoéba
Information
financière
semestrielle
Période du
1^{er} janvier 2015
au 30 juin 2015

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le Rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Villeurbanne, le 25 septembre 2015,

Les Commissaires aux comptes

**ORFIS BAKER
TILLY**



Jean-Louis FLECHE

MAZARS



Christine DUBUS